

Général Bruno Le Ray : il fallait laisser tuer les civils au Bataclan pour préserver la vie des soldats

écrit par Christine Tasin | 8 juin 2018



Pourquoi les soldats de l'opération sentinelle ne sont-ils pas intervenus ? » **Il est impensable de mettre des soldats en danger dans l'espoir hypothétique de sauver d'autres personnes »**

Telle aurait été la réponse à la plainte de 17 familles de victimes par le gouverneur militaire de Paris de l'époque, le Général Bruno Le Ray. Toujours en poste aujourd'hui... Nul doute qu'il reçoit ainsi la récompense pour avoir préservé les soldats et ne pas avoir levé le petit doigt pour éviter le carnage.

Nous évoquons ce matin la plainte de familles qui veulent savoir.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/06/08/bataclan-va-t-on-enfin-savoir-qui-a-donne-lordre-aux-soldats-a-proximite-de-ne-pas-intervenir/>

Nous apprenons à cette occasion la réponse du Général Le Ray, lors des auditions qui ont fait suite aux assassinats du 13

novembre, du responsable des dits soldats :

Pourquoi des militaires présents près du Bataclan le soir du 13 novembre n'ont-ils pas eu le droit d'intervenir ? Dénonçant l'absence de réponse « précise » depuis deux ans et demi, une trentaine familles de victimes ont décidé de déposer plainte à Paris.

Une trentaine de victimes ou familles de victimes de l'attentat du Bataclan vont déposer plainte contre X vendredi à Paris pour « non-assistance à personne en péril » afin qu'une enquête soit menée sur l'absence d'intervention de militaires le soir du 13 novembre 2015, a-t-on appris auprès de leurs avocats.

« Deux ans et demi après les attentats, les familles de victimes ne comprennent toujours pas pourquoi on a empêché, sur ordre, huit militaires de l'opération Sentinelle présents devant le Bataclan d'intervenir. Nous voulons une réponse précise », a expliqué à l'AFP l'une des avocates, Samia Maktouf, confirmant une information du Parisien.

« On leur a interdit une intervention physique, c'est-à-dire de rentrer (dans le Bataclan), mais aussi le prêt de matériel médical de premiers secours à des policiers », a-t-elle affirmé, estimant qu'« on n'aurait peut-être pas empêché la mort de 90 personnes mais au moins évité des hémorragies qui ont donné la mort ».

« Négatif, vous n'engagez pas les militaires, on n'est pas en zone de guerre »

Quatre-vingt dix personnes ont été tuées au Bataclan le 13 novembre. D'autres attaques jihadistes menées à Paris et Saint-Denis le même soir ont au total fait 130 morts.

Le soir du 13 novembre, alors que la prise d'otages débutait au Bataclan, huit militaires du 1er régiment de chasseurs de Thierville (Meuse) s'étaient retrouvés parmi les premières forces de l'ordre sur place aux côtés de policiers de la

Brigade anticriminalité (BAC) du Val-de-Marne.

Dans un rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats du 13-Novembre, un officier de la BAC du Val-de-Marne racontait notamment avoir demandé l'autorisation de les faire intervenir afin « *d'atteindre le terroriste embusqué derrière l'issue de secours* ». « Devant la commission, il a expliqué avoir reçu pour réponse de la Préfecture de police de Paris : « *Négatif, vous n'engagez pas les militaires, on n'est pas en zone de guerre* ». L'un des militaires lui aurait également indiqué qu'il ne pourrait engager le feu, faute d'avoir reçu un ordre en ce sens », décrit le rapport.

Lors des auditions, la question du non-engagement des militaires avait également été posée au gouverneur militaire de Paris, le général Bruno Le Ray. « Sa réponse a été aussi froide et violente qu'inacceptable : « *il est impensable de mettre des soldats en danger dans l'espoir hypothétique de sauver d'autres personnes* » », affirment les avocats dans un communiqué commun.

Selon eux, d'autres victimes pourraient se joindre à cette démarche « qui vise à établir clairement toutes les responsabilités *et savoir précisément quelles sont les missions de Sentinelle, s'il ne s'agit pas d'intervenir lorsque des civils sont attaqués à l'arme de guerre* ».

Source : Libération

Auteur : La Rédaction

Date : 08/06/18

<http://www.fenvac.org/attentat-du-bataclan-des-victimes>

Telle est bien la question. Les soldats de l'opération sentinelle, ils sont là pour quoi faire ?

Pour faire croire que le gouvernement se soucie de la sécurité des Français ?

Pour assurer leur propre sécurité et celle des politiques qui

passeraient dans le coin ?

Et le « général » Bruno Le Ray, il sert à quoi ?

A-t-il jamais pris de risques ? Sait-il ce que signifie le mot « guerre » ?

Si on regarde son parcours sur wikipedia, on a un peu le sentiment d'avoir affaire à un planqué :

Il occupe de 1987 à 1989 la fonction d'instructeur au [Centre national d'entraînement commando](#) de [Mont-Louis](#).

Après avoir rejoint le [170^e Régiment d'Infanterie](#) à [Épinal](#) en 1989 comme adjoint d'une compagnie de combat mécanisée, il commande de 1990 à 1992 la 3^e compagnie de combat.

En 1992, il est muté à l'[École d'application de l'infanterie](#) où il participe à [l'encadrement des lieutenants](#). Il est promu [chef de bataillon](#) en 1993.

Il réussit au concours du Cours supérieur d'état-major en 1994 et il suit l'enseignement de la 108^e promotion, puis celui de la 3^e promotion du Collège interarmées de défense l'année suivante.

Affecté au [8^e Groupe de Chasseurs](#) à [Wittlich](#) ([Allemagne](#)), il est [chef de bureau opération instruction](#) de cette unité de 1996 à 1998 ; il est détaché en 1997 en qualité d'officier de liaison de la Division multinationale sud-est auprès de l'état-major de la [Force de stabilisation](#) de l'[OTAN](#) (SFOR) à [Sarajevo](#) (Ex-Yougoslavie). Il est promu [lieutenant-colonel](#) en 1997.

De 1998 à 2002 il occupe la [fonction d'officier traitant à l'état-major des armées](#). Il est promu au grade de [colonel](#) en août 2002.

Il commande le [16^e Bataillon de Chasseurs à Pied](#) à [Saarburg](#) ([Allemagne](#)) entre 2002 et 2004.

Il sert de nouveau à l'état-major des armées de 2004 à 2006 avant de suivre pendant un an la [56^e session du Centre des hautes études militaires](#) et la [59^e session de l'Institut des hautes études de la défense nationale](#) (2007).

Il occupe la fonction d'[adjoint Terre](#) au sein du cabinet militaire du Premier

ministre de 2007 à l'été 2009, date à la laquelle il est promu au grade de [général de brigade](#)⁴. Il devient alors [commandant de la division « Plans-programmes-évaluation \(PPE\) »](#) de l'état-major des armées.

Promu au grade de [général de division](#) au 1^{er} août 2012, il devient le 1^{er} septembre 2013 adjoint au sous-chef d'état-major « plans » de l'état-major des armées.

Il est nommé [inspecteur à l'Inspection de l'armée de Terre](#) à compter du 1^{er} septembre 2014^{5,6}.

Il est [nommé gouverneur militaire de Paris](#) et est élevé au rang et appellation de [général de corps d'armée](#) pour prendre rang le 1^{er} août 2015⁷.

Suite aux [Attentats du 13 novembre 2015 en France](#), le général Bruno Le Ray alors gouverneur militaire de Paris est questionné sur le non-engagement des militaires, ce à quoi il répond : « il est impensable de mettre des soldats en danger dans l'espoir hypothétique de sauver d'autres personnes »⁸.

Pas vraiment un baroudeur, n'est-ce pas ?

Et c'est à ça qu'on confie la défense de Paris et des Parisiens...

Encore une nomination des plus étranges et incohérentes du quinquennat Hollande... Nomination que Macron n'a pas remise en cause. Evidemment. Il ne faudrait surtout pas, sur Paris, objectif prioritaire des terroristes, un vrai chef militaire, un baroudeur, un homme de terrain, un homme qui encourage ses hommes à tirer... Un homme tel que les soldats, au moment du Bataclan, n'auraient pas attendu l'ordre mais auraient foncé...

Complément de Claude T.A.L

La meilleure de ce général Alcazar :

« Négatif, vous n'engagez pas les militaires, on n'est pas en zone de guerre »

Nous ne sommes pas en zone de guerre

Nous sommes simplement dans le Dar al-Harb !

(le domaine de la guerre .)